

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Salanne présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Exercice 2016 – Décision modificative n° 1 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2016 du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, il est proposé une décision modificative n° 1 qui s'équilibre à 100 000 € en section de fonctionnement.

Pour les fêtes traditionnelles, un certain nombre de dispositions ont été arrêtées dernièrement, qui nécessitent d'inscrire des crédits complémentaires à hauteur de 70 K€ (notamment 54 K€ pour des mesures de sécurisation). Ces dépenses sont financées par une revalorisation de la subvention d'équilibre apportée par le budget principal.

Pour la temporada, il convient d'inscrire en recettes l'excédent net dégagé par la saison 2015, soit 30 K€. Cette recette permet de financer la participation versée à l'Union des villes taurines de France (15 K€, cf. délibération spécifique présentée à cette même

séance) ainsi que d'ajuster à la marge la prévision sur les rémunérations des différents intervenants.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 1 pour le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.